

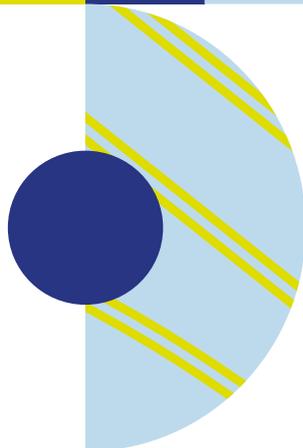


PAYSAGE



EMPLOYEURS DU PAYSAGE

**La protection sociale de vos
salariés** à portée de main !



**AGRICA
PRÉVOYANCE**

Proches par nature, engagés à vos côtés

La bonne santé de votre entreprise passe aussi par celle de vos salariés !

Protégez vos salariés... une nécessité

Êtes-vous bien assuré ? La création d'entreprise rime souvent avec lourdeurs administratives. Assurer ses salariés est souvent la dernière des priorités... c'est pourtant une étape indispensable pour la pérennité d'une entreprise !

QU'EST-CE QUE LA PROTECTION SOCIALE ?

En bref... La protection sociale est l'ensemble des dispositifs d'accompagnement permettant à chaque salarié de faire face aux principaux aléas de la vie.



POURQUOI COUVRIR VOS SALARIÉS ?

Vos salariés constituent la force vitale de votre entreprise, il est important de les protéger !

Proposer aux salariés une protection sociale adaptée à leurs besoins est un engagement social important qui vous permet de :

1

Fidéliser
vos collaborateurs

2

Remplir vos obligations légales et conventionnelles.

3

Bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux

Votre convention collective définit les risques à couvrir, le niveau de protection à apporter ainsi que le montant des cotisations.

Vous avez l'obligation de proposer à vos salariés une protection sociale complémentaire complète et conforme à votre convention collective.

Recommandée par les partenaires sociaux de votre branche depuis 2002, **la solution de protection sociale d'AGRICA PRÉVOYANCE est conforme à vos obligations en tant qu'employeur.**

Pourquoi choisir **AGRICA PRÉVOYANCE** ?



Expert du monde agricole

Groupe de protection sociale complémentaire dédié au monde agricole, **AGRICA PRÉVOYANCE** assure aux entreprises et aux salariés des solutions et des services en matière de **retraite complémentaire, prévoyance, santé et retraite supplémentaire.**



Spécialiste de la protection sociale des salariés du Paysage depuis 20 ans

En choisissant **AGRICA PRÉVOYANCE**, groupe paritaire à but non lucratif, vous avez un interlocuteur spécialiste de votre profession et vous êtes certain(e) de bénéficier des meilleures garanties à un tarif calculé au plus juste !



Choisi par les partenaires sociaux de votre branche !

Pour vous permettre d'accéder à tous ces avantages dans les meilleures conditions, vos partenaires sociaux ont choisi **AGRICA PRÉVOYANCE** comme **seul assureur recommandé (pour la santé et la prévoyance) pour assurer la protection sociale** de vos salariés.

Vous créez
votre entreprise



Vous embauchez
des salariés



Vous assurez
vos salariés



LA SOLUTION :
LA PROTECTION
SOCIALE D'AGRIC
PRÉVOYANCE

Des offres adaptées aux besoins de chacun

Quel que soit le statut de vos salariés, nous avons une solution à vous apporter pour répondre à vos obligations en tant qu'employeur et assurer leur protection en toute sérénité.

	OFFRE SANTÉ ET PRÉVOYANCE NON-CADRES	OFFRE ÉPARGNE RETRAITE NON-CADRES	
	OFFRE COMPLÈTE CADRES ET TAM		
	 SANTÉ	 PRÉVOYANCE	 ÉPARGNE RETRAITE
• Vos besoins	Compléter les remboursements de la Sécurité sociale	Faire face aux aléas de la vie	Faire profiter vos salariés d'un plan d'épargne retraite pour se constituer un supplément de revenus à la retraite
• Notre offre	Remboursement total ou partiel des dépenses de santé sur 5 postes essentiels : <ul style="list-style-type: none">• soins courants• hospitalisation• optique• dentaire• aides auditives	Vos salariés sont couverts en cas : <ul style="list-style-type: none">• d'arrêt de travail• d'invalidité• de décès du salarié• de dépenses liées aux frais d'obsèques	Quand le salarié travaille, son compte épargne individuel est alimenté par différentes sources de versements (cotisations obligatoires, versements volontaires, CET, intéressement, participation) dont les montants sont convertis en points qu'il cumule tout au long de sa carrière.

Des services complémentaires avantageux



Des **prestations d'assistance** pour améliorer les conditions de séjour en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation de longue durée.



Un **réseau de soin optique** pour supprimer ou réduire le reste à charge tout en bénéficiant d'équipements de qualité à moindre frais auprès de nos opticiens partenaires du réseau Carte Blanche.



Le **degré élevé de solidarité dédié au Paysage** et une **politique d'action sociale engagée et solidaire**.

Une gestion pratique au quotidien



Affiliation automatique de vos salariés



Une **carte de tiers payant santé complémentaire** ainsi qu'un questionnaire de renseignement seront ensuite adressés à vos salariés.



Une question ?

une **plateforme téléphonique dédiée** et un **site Internet** consacré à la protection sociale de vos salariés. ➔



AGRICA VOUS ACCOMPAGNE AU QUOTIDIEN

Experts de la branche du Paysage, nous sommes une structure paritaire et nous construisons, avec les partenaires sociaux et les entreprises, des dispositifs sur mesure pour les salariés.

Notre vocation : garantir une protection sociale solidaire et performante qui répond aux aléas de la vie personnelle et professionnelle de chacun.



POURQUOI CHOISIR UN ASSUREUR RECOMMANDÉ PAR VOS PARTENAIRES SOCIAUX ?

En choisissant AGRICA PRÉVOYANCE vous avez la certitude de bénéficier :

- d'un régime de protection sociale conforme à vos obligations en tant qu'employeur
- de garanties qui correspondent à vos besoins
- de services complémentaires
- de tarifs avantageux négociés au plus juste
- d'un accompagnement de qualité avec des démarches simplifiées

Comment nous rejoindre ?

NOTRE RÉSEAU COMMERCIAL SE TIENT À VOTRE DISPOSITION



POUR ADHÉRER PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC VOTRE AGENCE

dont les coordonnées sont disponibles sur : masanteprev-paysage.org/un-conseiller-vous-repond

UNE QUESTION PRATIQUE SUR VOTRE CONTRAT ?



UN SITE ENTIÈREMENT DÉDIÉ AUX ENTREPRISES DU PAYSAGE

Connectez-vous sur masanteprev-paysage.org



AGRICA PRÉVOYANCE représente :

les Institutions de prévoyance : CPCEA (SIRET 784 411134 00033), institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale et **AGRI PRÉVOYANCE** (SIRET 423 959 295 00035), institution de prévoyance régie par le Code rural et de la pêche maritime, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 – Membres du GIE AGRICA GESTION (RCS Paris n°493 373 682) – Siège social: 21 rue de la Bienfaisance 75008 Paris – Tél : 01 71 21 00 00 – www.groupagric.com

CPCEA Retraite Supplémentaire – Société anonyme au capital social de 800 000 euros situé au 21, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris, immatriculée au Registre des Commerces et des Sociétés de Paris n°891 966 574, régie par le Code des Assurances et soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4, place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 – www.groupagric.com